

SOMMAIRE

Présentation générale	page 2
Chiffres-clés	page 5
Bilan	page 6
Compte de résultat	page 7
Hors-bilan	page 8
Annexes aux comptes	page 9
Autres éléments d'information : endettement en valeur de marché et en valeur de remboursement	page 37

*
* *

Rapport du cabinet d'audit

PRESENTATION GENERALE

1. LA MISSION

L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996¹ a créé, à compter du 1^{er} janvier 1996, la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle conjointe du ministre en charge de l'économie et des finances et du ministre chargé de la sécurité sociale.

La CADES a pour mission :

- d'amortir la dette sociale qui lui est transférée, c'est-à-dire les déficits cumulés à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ;
- d'effectuer des versements à différentes caisses et organismes de sécurité sociale.

L'échéance de sa mission, fixée auparavant au 31 janvier 2014, a été repoussée jusqu'à l'amortissement total de la dette sociale reprise.

Pour assurer cette mission, la CADES bénéficie du produit de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) créée par le chapitre 2 de l'ordonnance précitée et a bénéficié du produit de la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de sécurité sociale et de l'ACOSS.

A compter de l'exercice 2009, la CADES bénéficie d'une nouvelle ressource correspondant à 0,2 point de contribution sociale généralisée (CSG).

Elle a la possibilité de contracter des emprunts, notamment par appel public à l'épargne et émission de titres négociables représentatifs d'un droit de créance.

De plus, la CADES bénéficie des remboursements de créances sur des organismes étrangers de sécurité sociale obtenus par la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Enfin, conformément à la loi 2004-810 du 13 août 2004, les futurs excédents de la sécurité sociale (branche maladie) seront affectés prioritairement à la CADES, dans des conditions à prévoir par une loi de financement de la sécurité sociale.

2. L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

La CADES est administrée par un conseil d'administration assisté par un comité de surveillance. Elle est soumise aux dispositions des décrets n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif et n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ; sous réserve des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres (ordonnance du 24 janvier 1996 précitée et décret n° 96-353 du 24 avril 1996).

En application de ces dispositions, les opérations financières et comptables incombent à l'ordonnateur de l'établissement, son président M. Patrice RACT MADOUX et à l'agent Comptable M. Frank MORDACQ, contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM Finances).

- Le budget de la CADES est arrêté chaque année avant le 30 novembre de l'année précédente par le conseil d'administration et approuvé par les ministres de tutelle.
- Les crédits ouverts sont limitatifs, sauf pour les dépenses liées au remboursement des emprunts, les frais de gestion financière et les frais d'assiette et de recouvrement.
- Le conseil d'administration arrête les comptes de l'établissement préparés par l'agent comptable. Le compte financier est ensuite transmis au directeur général des finances publiques, puis adressé à la Cour des

¹ modifiée par la loi de financement n° 97-1164 de la sécurité sociale du 19 décembre 1997, les lois de finances 2001, 2002 et 2006, les lois de financement de la sécurité sociale de 2003, 2004, 2006 et 2008, la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, la loi organique n° 2005-881 du 2 août 2005, la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 et l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009.

comptes.

- Parallèlement à l'examen et à l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CADES s'assure de l'équilibre financier de la caisse sur sa durée de vie en fonction des prévisions actualisées d'encaissement de la CRDS et de la CSG et de l'évolution de l'échéancier d'amortissement de la dette comptabilisée au passif du bilan et des charges de la dette.

Les procédures et modalités de comptabilisation sont soumises à un audit contractuel externe. En outre, la CADES est soumise :

- au contrôle financier de l'Etat dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 mai 2009 ;
- au contrôle de la Cour des comptes.

Pour enregistrer les opérations comptables, la caisse dispose d'un système d'information géré à l'aide d'un logiciel partagé entre l'ordonnateur et l'agent comptable. Ce système installé en réseau est caractérisé par l'existence d'une base de données unique. Des habilitations pour l'accès et le traitement des données ont été clairement définies pour permettre à l'agent comptable et à l'ordonnateur d'exercer leurs prérogatives respectives.

3. LES DISPOSITIONS GENERALES D'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

Le cadre comptable

L'article 7 du décret n° 96-353 du 24 avril 1996 relatif à la CADES prévoit l'adoption d'un plan comptable particulier établi en conformité avec le plan comptable type des établissements publics à caractère administratif (instruction M 9-1 de la Direction générale des finances publiques).

Dans la mesure où ce plan de comptes, directement inspiré du plan comptable général, est peu adapté à l'activité particulière de la CADES, le conseil d'administration du 10 octobre 1996 a décidé d'adopter le plan comptable des établissements de crédit.

Dès lors, l'enregistrement des opérations et le compte financier annuel rendu par l'agent comptable sont présentés selon les normes propres à ces établissements et un compte financier est établi selon la norme réglementaire M 9-1 pour transmission aux organismes de contrôle.

Ce cadre comptable particulier, proposé par un consultant, est validé par l'ordonnateur, l'agent comptable, la Direction générale de la comptabilité publique et le Conseil national de la comptabilité (avis n° 99-04 - assemblée plénière du 18 mars 1999).

L'exécution des opérations par l'agent comptable

Elle est par nature différente de l'activité traditionnelle d'agent comptable d'un établissement public à caractère administratif.

En effet, le statut d'opérateur sur les marchés de la CADES conduit à la mise en place de structures d'interventions adaptées à la spécificité de l'établissement. Ainsi, il convient de distinguer les opérations de financement des opérations de gestion administrative.

1. Les opérations de financement

Le circuit administratif des opérations de financement est induit par la mise en place de services « front office », « middle office » et « back office ».

Le « front office » a - dans le cadre des procédures et limites qui lui sont fixées - la charge des interventions sur les marchés financiers, de taux et de change afin d'y négocier les opérations courantes de financement, de placement et de gestion des risques de change et de taux.

Les opérations donnent lieu à l'élaboration de tickets d'opération numérotés en continu qui en décrivent les caractéristiques et sont visés par le « front office » puis vérifiés, visés et transmis à l'agent comptable par le « back office ».

Le « middle office » collecte les positions de trésorerie, établit les prévisions, fournit les échéanciers et effectue un premier contrôle de vraisemblance sur les opérations du « front office ».

Le « back office » enregistre et valide les opérations traitées par le « front office » après en avoir vérifié leur formalisme et le respect des limites. Il est chargé du suivi des risques, effectue les comptes-rendus et assure la liaison avec les services comptables.

Les tickets d'opérations sont alors comptabilisés en recettes et en dépenses par l'agent comptable.

2. Les opérations administratives

L'exécution de la gestion administrative du budget est effectuée conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Les dépenses et les recettes de la gestion administrative font l'objet d'émissions de mandats de paiement et d'ordres de recettes, appuyés des pièces justificatives nécessaires.

Après exécution des contrôles prévus par les articles 12 et 13 du décret du 29 décembre 1962 précité, ils sont pris en charge dans la comptabilité de l'établissement et payés ou recouvrés.

3. Les mouvements de trésorerie

La CADES dispose d'un compte de dépôt de fonds euro répertorié dans la nomenclature générale des comptes de l'Etat ouvert dans les livres du CBCM Finances.

Ce compte est mouvementé en dépense, dans le cadre des opérations du budget administratif, à l'initiative exclusive de l'agent comptable. Il est alimenté par les remontées de CRDS en provenance du réseau du Trésor public (transferts comptables quotidiens des trésoreries générales).

Depuis le 1^{er} septembre 2005, la CADES dispose d'un compte propre ouvert à la Banque de France distinct du compte unique du Trésor. Ce compte est impacté par toutes les opérations financières de la CADES en euros et par les remontées de la CRDS en provenance de l'ACOSS. Il est mouvementé en dépense à l'initiative exclusive de l'agent comptable.

Le solde du compte de dépôt de fonds est versé sur le compte propre de la CADES dès lors que le seuil fixé est atteint.

De plus, la CADES dispose de comptes ouverts dans les livres d'établissements financiers étrangers à New-York, Londres et Francfort.

Ces comptes ont vocation à demeurer en trésorerie zéro. Ils sont impactés par toutes les opérations liés aux émissions en devises de la CADES et à leur transformation en structures libellées en euros sur les marchés internationaux.

En raison des contraintes de gestion liées notamment au décalage horaire entre les marchés européen, asiatique, américain et australien, il a été institué une dérogation à la règle posée par le décret du 29 décembre 1962 confiant au seul comptable public la capacité à mouvementer les comptes financiers. Ainsi, les opérations sur les comptes bancaires en devises de la CADES sont initiées par le « post marché ».

CHIFFRES CLES

En millions d'euros (*)

L'ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT

Au 31/12/2009	91 660
Au 31/12/2008	79 861
Au 31/12/2007	72 658

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
RESULTAT NET	5 260	2 885	2 578
dont les éléments significatifs suivants :			
CRDS et CSG nettes de frais :	8082	5 980	5 681
Versement à l'Etat :	-	-	-
Versements à la sécurité sociale :	-	-	-
Charges financières :	- 2 822	- 3 095	- 3 101

(*) Dans l'ensemble du document, m sera mis pour million et Md pour Milliard.

BILAN

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP (note 1)	983,44	2 718,64	10,85
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	2 284,57	678,69	1 370,17
Créances sur les établissements de crédit (note 1)			
. A vue	0,37	1,31	0,28
. A terme	1 686,34	1 000,51	333,46
Immobilisations incorporelles (note 2)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (note 2)	0,21	0,23	0,02
Stocks d'immeubles (note 13 bis)	0,00	0,00	0,00
Autres actifs (note 3)	260,42	357,38	654,44
Comptes de régularisation (note 4)	1 751,19	1 489,99	1 340,34
TOTAL ACTIF	6 966,54	6 246,75	3 709,56
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)			
. A vue	0,00	0,00	0,00
. A terme	151,11	1 610,55	2 111,68
Dettes représentées par un titre (note 6)			
. Titres de créances négociables	10 587,56	14 936,49	3 480,48
. Emprunts obligataires et assimilés	86 366,93	67 739,18	68 611,11
. Autres dettes représentées par un titre	0,00	0,00	0,00
Autres passifs (note 7)	222,10	133,54	19,69
Comptes de régularisation (note 8)	1 449,30	1 891,80	2 441,94
Sous total endettement	98 777,00	86 311,56	76 664,90
Provisions (note 8b)	0,16	5,83	0,11
Dotation en immeubles	181,22	181,22	181,22
Report à nouveau	-97 251,86	-83 136,67	-75 714,63
Résultat	5 260,02	2 884,81	2 577,96
Situation nette	-91 810,62	-80 070,64	-72 955,45
TOTAL PASSIF	6 966,54	6 246,75	3 709,56

COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Intérêts et produits assimilés (note 9)	279,63	320,66	238,96
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	44,70	284,51	135,38
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1,97	3,05	21,16
. Autres intérêts et produits assimilés	232,96	33,10	82,42
Intérêts et charges assimilées (note 10)	-3 050,50	-3 403,95	-3 332,92
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits	-46,15	-189,80	-116,63
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-3 004,35	-3 214,15	-3 216,29
Commissions (charges) (note 10)	-48,41	-9,33	-7,51
Gain ou perte sur portefeuilles de négociation et assimilés (note 11)	-0,30	-0,37	0,02
. Solde en bénéfice des opérations de change	-0,30	-0,37	0,02
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 11bis)	0,00	0,00	0,00
. Résultat net sur titres de placement	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation bancaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation bancaire	-0,02	-0,01	-0,01
PRODUIT NET BANCAIRE	-2 819,60	-3 093,00	-3 101,45
Charges générales d'exploitation (note 13)	-2,63	-2,40	-2,06
. Frais de personnel	-0,85	-0,78	-0,74
. Autres frais administratifs	-1,78	-1,63	-1,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-0,04	-0,03	-0,02
Autres produits d'exploitation :	8 253,66	6 059,86	5 814,76
. Produits liés à la CRDS et à la CSG (notes 12 bis et 12-1bis)	8 253,66	6 059,67	5 814,76
. Produits immobiliers (note 13bis)	0,00	0,19	0,00
Autres charges d'exploitation	-171,37	-79,62	-133,27
. Charges liées à la CRDS et à la CSG (note 12 bis et 12-1bis)	-80,78	-76,26	-69,09
. Versement à l'Etat (note 14)	0,00	0,00	0,00
. Versements à la Sécurité Sociale (note 14)	0,00	0,00	0,00
. Dotation aux provisions sur créance CRDS et CSG (note 12 bis et 12-1bis)	-90,58	-3,46	-64,17
. Charges immobilières (note 13bis)	-0,01	0,10	-0,01
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 260,02	2 884,81	2 577,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 260,02	2 884,81	2 577,96
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	5 260,02	2 884,81	2 577,96
. Produits exceptionnels (note 15)	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 260,02	2 884,81	2 577,96

HORS BILAN

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
Engagements reçus			
<i>D'établissements de crédit :</i>			
. Lignes de trésorerie	700,00	700,00	550,00
. Lignes de crédit multidevises	-	-	5 000,00
. Lignes de crédit	-	2 500,00	2 000,00
Engagements donnés			
Versement à l'Etat	-	-	-
Versement aux organismes de sécurité sociale	-	17 000,00	-

ANNEXES AUX COMPTES

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

♦ Reprise de dette de 27 milliards d'euros

Les trois derniers transferts de dette prévus par la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2009 ont été effectués pour 10 milliards d'euros le 6 février 2009, 6,9 milliards d'euros le 6 mars 2009 et 100 millions d'euros le 4 août 2009.

♦ Nouvelle ressource égale à 0,2 point de contribution sociale généralisée

Conformément à la Loi organique du 2 août 2005, une augmentation de la ressource a été votée par le Parlement, permettant ainsi de ne pas allonger la durée de vie de la CADES. Cette nouvelle ressource correspond à 0,2 point de contribution sociale généralisée (CSG).

♦ Opérations financières

Emissions :

Six nouveaux emprunts obligataires de référence ont été lancés en janvier, février, avril, juillet et décembre 2009 : ces émissions ont permis à la CADES d'emprunter 8.36 milliards d'euros.

Onze abondements sur emprunts obligataires ont été effectués pour 8,50 milliards d'euros dont un CADESi pour 900 millions d'euros.

Dix-sept émissions d'EMTN en EUR, JPY, USD, HKD, GBP, AUD ont permis d'emprunter après transformation 8,08 milliards d'euros et deux abondements en AUD et USD ont été effectués pour un montant de 0,83 milliards d'euros.

Remboursements :

La CADES a procédé au remboursement anticipé de quinze EMTN et seize sont arrivés à échéance au cours de l'année pour un montant total de 4,41 milliards d'euros.

Trois placements privés sont arrivés à échéance en janvier 2009 pour un montant de 1,38 milliards d'euros et un emprunt obligataire en juillet 2009 pour 3 milliards d'euros.

Macro couverture inflation :

Au 31 décembre 2009, l'encours total des swaps de macro couverture s'élève à 1 364 millions d'euros, neuf swaps étant arrivés à échéance au cours de l'année.

Swaps annulables

En 2007 et 2008, la CADES a négocié des swaps sur lesquels elle reçoit l'euribor 3 mois-marge et paye un taux fixe. Ces swaps sont annulables par les contreparties 6 mois après le début de l'opération puis tous les 3 mois.

Ces swaps annulables, opérations de micro couverture, permettent de transformer des opérations structurées à taux révisable préalablement négociées par la CADES en opérations à taux fixe au moins pour 6 mois. Ils sont donc strictement adossés individuellement à des swaps faisant déjà partie du portefeuille de la CADES. Si les swaps sont annulés, la CADES revient à son niveau initial de refinancement.

Ces contrats d'échanges ont été autorisés par le conseil d'administration du 28 novembre 2007. Ils sont qualifiés d'opérations de couvertures affectées (catégorie b - règlements n° 90-15 et 88-02) conformément à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, l'encours de ces swaps s'élève à 10 212 millions.

Swaps de pré-couverture

Les six swaps de pré-couverture (échéance 25/10/2019 : nominal total de 1 250 millions d'euros), qualifiés de positions ouvertes isolées (catégorie a – règlement n° 90-15) conformément aux dispositions réglementaires du CRBF ont été résiliés le 5 juin 2009 suite à l'émission de l'emprunt obligataire 4,25 % à échéance du 25/04/2020 d'un montant de 3 milliards d'euros.

Les engagements relatifs à ces opérations ont donc été retirés des comptes de hors bilan et la provision pour risque constituée pour les moins values latentes a été reprise intégralement. Les soultes de résiliation ont été comptabilisées en résultat.

Contrats conclus avec Lehman Brothers

La CADES avait contracté des swaps de change avec Lehman Brothers qui couvraient parfaitement des emprunts libellés en devises. Suite à la faillite de Lehman Brothers intervenue le 14 septembre 2008, la CADES a résilié l'intégralité des instruments financiers dérivés contractés avec cette banque, en application de la convention cadre régissant ces opérations. En outre, la CADES a conclu avec d'autres contreparties bancaires de nouveaux contrats ayant des caractéristiques identiques à ceux résiliés qui permettent de conserver une couverture parfaite du risque de taux et de change. Ces opérations n'ont pas entraîné d'impacts significatifs dans les comptes de la CADES.

Le liquidateur de Lehman Brothers (cabinet Pricewaterhouse) a accepté les valorisations de la CADES par courrier en date du 4 août 2009, ce qui a permis de solder définitivement ce dossier.

♦ Lignes de crédit

Les engagements reçus en 2009 sont les suivants :

- quatre lignes de trésorerie à tirage tardif (back up) d'un montant total de 700 millions d'euros annulables par la contrepartie avec un préavis de 30 jours ;
- une convention de crédit de 10 milliards d'euros signée le 2 février 2009, à échéance 31 décembre 2009 non reconduite pour l'année 2010 .

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes généraux d'évaluation et de présentation

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique.

Etant donnée l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en France ; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

La présentation des comptes est conforme au règlement CRBF n° 91.01 du 16 janvier 1991, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, modifié par le règlement CRC2000.03 du 4 juillet 2000 lui-même modifié par les règlements CRC 2005.04 du 3 novembre 2005 et CRC 2007.05 du 14 décembre 2007. Dans le cadre de ce dernier règlement, le CNC a considéré que la CADES pouvait maintenir les adaptations prévues par l'avis CNC 99-04 quant à la présentation de ses opérations spécifiques. Ainsi, la CADES présente au niveau de son compte de résultat des produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement les recettes de CRDS, les opérations sur son patrimoine immobilier et les versements qu'elle effectue à l'Etat et aux organismes de sécurité sociale.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1, en vue de leur production à la Cour des comptes.

2. Spécificités de la CADES

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure donc la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre.

Il est important de souligner la signification relative du compte de résultat de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur sa durée de vie.

3. Changement de méthodes et principes comptables par rapport aux exercices antérieurs

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables au cours de l'année 2009.

4. Contribution au remboursement de la dette sociale

▪ Une ressource explicitement affectée à la CADES

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est affecté à la Caisse d'amortissement de la dette sociale » (article 6 de l'ordonnance).

▪ Une ressource à assiette large

Les revenus assujettis à la CRDS sont multiples. On peut distinguer :

- d'une part, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement, allocations familiales, aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants... ;
- d'autre part, les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, de la vente de métaux précieux et de bijoux, les revenus issus des jeux.

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement sont quotidiennement reversées par l'ACOSS à la CADES au fur et à mesure de leur collecte.

Les contributions assises sur les autres revenus sont centralisées par les services financiers de l'Etat (recettes des impôts, trésoreries, recettes des douanes) avant d'être reversées à la CADES.

- Des frais de recouvrement à la charge de la CADES

Comme le prévoit l'article 8 de l'ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du ministre en charge de l'économie et des finances et du ministre chargé de la sécurité sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5 %.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle par le réseau du Trésor public est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1 % constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5 %) ainsi que des frais de dégrèvement et de non-valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts (3,6 %).

Les montants de CRDS affectés à la CADES sont retracés en « Autres produits d'exploitation » au compte de résultat. Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte « Autres charges d'exploitation ».

- Principe des droits constatés

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le Code de la sécurité sociale qui fixe dans ses articles L114-5 et D-114-4-4, le principe de la mise en œuvre des droits constatés pour les organismes du régime général de sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif. Afin de pouvoir comptabiliser ces produits à recevoir pour l'arrêté annuel, la CADES reçoit des organismes de recouvrement, une notification des évaluations des montants à rattacher à l'exercice et non encore encaissés et des créances de cotisations de CRDS qui restent à recouvrer par l'ACOSS.

Les provisions sur ces créances de CRDS sont notifiées par l'ACOSS à partir d'un taux statistique annuel déterminé en fonction de l'antériorité de la créance et sont comptabilisées en réduction des créances brutes comptabilisées à l'actif de la caisse.

S'agissant de la perception de la CRDS, on rappellera que la CADES ne joue à aucun moment le rôle de collecteur primaire puisqu'elle reçoit des organismes tiers, au premier titre desquels l'ACOSS, puis le Trésor Public, l'ensemble des ressources qui lui reviennent.

Sa mission se limite à la vérification de l'adéquation entre les sommes transférées et les pièces comptables produites, tandis qu'incombent au collecteur, en contrepartie d'une rémunération correspondant à 0,5 % des sommes recouvrées, outre le transfert de sommes, la vérification de l'assiette ainsi que les mesures de redressement ou de mise en recouvrement.

En conséquence, les compétences de la CADES en matière de recettes se limitent à une vérification comptable formelle des pièces produites par les organismes recouvreurs.

4bis. Contribution sociale généralisée

La Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2009 n° 2008-1330 a étendu la mission de la CADES en lui confiant 27 milliards d'euros de dettes supplémentaires au titre du déficit de l'assurance maladie (14,1 milliards d'euros), de l'assurance vieillesse (8,8 milliards d'euros) et du fonds de solidarité vieillesse (4 milliards d'euros).

Conformément à la Loi organique du 2 août 2005, une augmentation de la ressource a été votée par le Parlement, permettant ainsi de ne pas allonger la durée de vie de la CADES. Cette nouvelle ressource correspond à 0,2 point de contribution sociale généralisée (CSG).

Il s'agit d'une ressource à assiette large qui porte d'une part, sur les revenus d'activité et de remplacement et d'autre part, sur les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, les revenus issus des jeux.

La différence d'assiette entre la CRDS et la CSG concerne la vente de métaux précieux et de bijoux.

Les circuits de versement et les modalités de comptabilisation sont identiques pour la CRDS et la CSG.

5. Patrimoine privé à usage locatif

La totalité du patrimoine dévolu au 1^{er} janvier 2000 à la CADES en vertu de l'article 9 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 et constaté au niveau du compte de capital « Dotation en immeubles » a été cédée.

Pour le compte de la CADES, la CNAVTS assurait jusqu'à la fin de la convention la gestion des droits et obligations résiduels liés à ces immeubles.

La convention de gestion, signée en décembre 1999, avec la CNAVTS concernant tous les actes nécessaires à l'administration des immeubles a pris fin le 31 décembre 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la CADES gère en propre ces dossiers contentieux. Une convention lie désormais directement la CADES à l'avocate en charge des dossiers.

L'agent comptable effectue les prises en charge et comptabilise les recouvrements au vu des pièces justificatives fournies par l'ordonnateur.

6. Opérations en devises

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multidevises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté.

Les taux de change appliqués au 31 décembre 2009 (source BCE) sont les suivants :

USD :	1,4406	JPY :	133,16
GBP :	0,8881	HKD :	11,1709
CHF :	1,4836	NZD :	1,9803
AUD :	1,6008	TRY :	2,1547
ZAR :	10,6660	CAD :	1,5128
MXN :	18,9223	SEK :	10,2520

- Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en euros au cours en vigueur lors de leur inscription au compte de résultat.
- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

7. Pensions livrées sur titres

Des titres de première catégorie font l'objet de prises en pension dans le cadre du placement de la trésorerie disponible.

Les titres pris en pension sont présentés en créances sur établissements de crédit.

8. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

9. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal (s'ils sont remboursés au pair), augmenté des dettes rattachées. Les emprunts obligataires en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté.

Les emprunts obligataires indexés sur l'inflation (indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac pour l'ensemble des ménages résidant en France métropolitaine) sont réévalués en fonction de l'index d'inflation à la date d'arrêté, amenant à la comptabilisation d'une prime de remboursement au passif de la CADES.

Les références d'inflation sont les suivantes :

IPC au 31/12/2009 : 118,22645.

Indice Cadesi 2011 : 1,12326.

Indice Cadesi 2013 : 1,18021.

Indice Cadesi 2017 : 1,04250.

Indice Cadesi 2019 : 1,08157.

Les primes d'émission constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en "commissions".

10. Contrats d'échange de taux ou de devises

Les opérations de couverture sur des instruments financiers à terme de taux ou de change sont enregistrées conformément aux dispositions réglementaires du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises conclus à titre de couverture. Les contrats d'échange de taux sont conclus en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le conseil d'administration. Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global sont inscrits prorata temporis au compte de résultat.

Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée, sont constatés sous les rubriques « autres intérêts et produits ou charges assimilés » du compte de résultat, symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Dans le cas de soultes provenant de swaps qui couvrent une dette à l'émission, la partie économique venant couvrir les frais d'émission du titre sous-jacent est rapportée en totalité au résultat au moment de la constatation de la soulte. Ce traitement permet de donner une image exacte de la situation patrimoniale des émissions transformées par un contrat d'échange comportant ces soultes et a pour conséquence un lissage prorata-temporis de l'équivalent des frais d'émission.

11. Contrats à terme de taux

Les opérations fermes de macro couverture sur marchés organisés (obligations allemandes Bund et Bobl) sont enregistrées conformément aux dispositions réglementaires du CRBF. Les ventes de contrats financiers à terme Euro Bund Future et Euro Bobl Future sont comptabilisées pour leur valeur nominale au hors bilan. Les appels de marge sont comptabilisés directement au résultat. Les dépôts sont quant à eux comptabilisés au bilan dans les dépôts de garantie versés. Enfin, les frais de courtage sont comptabilisés au résultat, ils représentent les frais de négociation consécutifs à la vente ou l'achat des Bund et Bobl.

12. Provision

La CADES ne constate pas de provision à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

13. Fiscalité

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les salaires.

En outre, les plus-values de cessions des immeubles transférés des caisses de sécurité sociale n'ont donné lieu à aucune imposition à l'impôt sur les sociétés.

14. Gestion du risque de contrepartie

La CADES n'est susceptible d'être exposée au risque de contrepartie que sur deux types d'opérations : les opérations de placement et les opérations sur instruments de hors bilan.

Dans les deux cas, elle a signé avec toutes ses contreparties des conventions de marché de type FBF prévoyant des appels de marge quotidiens (opérations de placement) et hebdomadaires (opérations sur instruments de hors bilan).

1. Les opérations de placement

La CADES place ses liquidités essentiellement sous forme de pensions livrées mais elle peut également acheter des titres d'Etat. En échange du prêt consenti à la contrepartie, la CADES reçoit en pleine propriété pour la durée de la pension, un titre d'Etat (OAT, BTAN, BTF) ou garanti par l'Etat. Il est à noter que les pensions sont exclusivement négociées avec des SVT ou des contreparties ayant au minimum une notation AA.

Des appels de marge quotidiens lui apportent une sécurité supplémentaire en cas de forte variation des cours des titres reçus en garantie.

2. Les opérations sur instruments de hors bilan

Afin de gérer son risque de taux et de neutraliser le risque de change, la CADES négocie des instruments sur les marchés de dérivés (swaps de taux, swaps de devises, asset swaps).

Par l'utilisation de seuils de déclenchement adaptés à la notation de ses contreparties et d'appels de marge hebdomadaires, le risque résiduel en cas de défaillance d'une contrepartie est extrêmement réduit sur ce type d'instruments.

15. Opérations sur titres de placement

Le portefeuille de titres de placement suit les règles d'évaluation du règlement 90-01 modifié du CRBF. Ce portefeuille composé de titres à taux fixe émis par l'Etat est classé dans le poste « Effets publics et valeurs assimilés ».

Les titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition. Les produits d'intérêt sont comptabilisés dans la rubrique intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée à partir du cours de bourse le

plus récent. Ces provisions sont évaluées de manière individuelle.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

NOTES

LE BILAN

Au 31 décembre 2009, le bilan s'établit à 6,97 milliards d'euros pour un endettement global de 98,78 milliards d'euros. La situation nette ressort à – 91,81 milliards d'euros.

L'ACTIF

Note 1 : les opérations de trésorerie et interbancaires

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
BANQUES CENTRALES, CCP	983,44	2 718,64	10,85
Banques centrales	983,44	2 718,64	10,85
EFFETS PUBLICS ET VALEUR ASSIMILEES	2 284,57	678,69	1 370,18
Achats de titres d'Etat (< 3 mois)	2 284,10	677,84	1 366,35
Créances rattachées	0,47	0,85	3,83
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 686,71	1 001,82	333,74
A vue	0,37	1,31	0,28
Comptes ordinaires débiteurs	0,37	1,31	0,28
Titres reçus en pension livrée à vue	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées	0,00	0,00	0,00
A terme	1 686,34	1 000,51	333,46
Titres reçus en pension livrée à terme (< 3 mois)	1 686,16	1 000,00	333,28
. dont pensions sur Bons du trésor	442,67	0,00	0,00
. dont pensions sur obligations	1 163,74	1 000,00	333,28
. dont pensions sur titres propres	79,75	0,00	0,00
Créances rattachées	0,18	0,51	0,18
TOTAL	4 954,72	4 399,15	1 714,77

Le compte « Banques centrales » représente les disponibilités sur le compte en euros de la CADES tenu à la Banque de France.

Note 2 : les immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur brute 01/01/2009	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/2009	Amortissements et dépréciations	Valeur nette 31/12/2009	Valeur nette 31/12/2008	Valeur nette 31/12/2007
Immobilisations incorporelles	0,22	0,00	0,00	0,22	0,22	0,00	0,00	0,00
<i>Logiciels</i>	<i>0,22</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,22</i>	<i>0,22</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Immobilisations corporelles	0,67	0,02	0,00	0,69	0,48	0,21	0,23	0,02
<i>Matériels divers</i>	<i>0,67</i>	<i>0,02</i>	<i>0,00</i>	<i>0,69</i>	<i>0,48</i>	<i>0,21</i>	<i>0,23</i>	<i>0,02</i>
TOTAL	0,89	0,02	0,00	0,91	0,70	0,21	0,23	0,02

Les comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles traduisent, après amortissement, la valorisation des logiciels et matériels acquis par la CADES.

Note 3 : les autres actifs

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
DEBITEURS DIVERS	260,42	357,38	654,44
Dépôts de garantie versés	213,22	310,46	606,37
<i>Dépôts de garantie versés</i>	212,99	310,38	604,71
<i>Créances rattachées</i>	0,23	0,08	1,66
Créances sur cotisations de CRDS et de CSG non versées à recouvrer par l'ACOSS	47,20	46,92	48,07
<i>Créance brute</i>	316,52	226,08	224,34
<i>Provisions</i>	-269,32	-179,16	-176,27
Autres débiteurs divers sur opérations financières	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs divers sur frais de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs divers dont CNAV	0,00	0,00	0,00
<i>Créance brute</i>	1,61	1,62	2,10
<i>Provisions / débiteurs divers</i>	-1,61	-1,62	-2,10
TOTAL	260,42	357,38	654,44

Les autres actifs correspondent :

- aux dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de marché à terme mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie (213,22 millions d'euros) ;
- aux créances sur cotisations de CRDS et de CSG non versées à recouvrer par l'ACOSS pour 47,20 millions d'euros. La créance brute de 316,52 millions d'euros est diminuée d'une provision pour dépréciation de 269,32 millions d'euros.
- à une créance de 1,61 millions d'euros correspondant à la fois aux dommages et intérêts demandés à la suite de la défaillance d'un acheteur s'étant engagé à acquérir un groupe d'immeubles (1,47 millions d'euros), et à une créance concernant différents débiteurs (locataires et acquéreurs) en phase contentieuse gérés par la CNAVTS (0,14 millions d'euros). Ces créances sont intégralement provisionnées au 31 décembre 2009.

Les mouvements sur les provisions liés aux restes à recouvrer de CRDS, de CSG et les dotations aux provisions relatives aux dossiers contentieux en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Provisions en début d'exercice	180,77	178,37	119,20
Dotations aux provisions (immobilier)	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions (CRDS et CSG)	90,58	3,45	64,20
Reprise de provision (immobilier)	0,00	-0,48	-0,06
Reprise de provision (CRDS et CSG)	0,42	-0,57	-4,97
Provisions en fin d'exercice	271,77	180,77	178,37

Note 4 : les comptes de régularisation actif

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
PRODUITS A RECEVOIR	1 384,73	1 189,10	1 116,39
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	221,39	330,78	233,45
Sur opérations à terme de devises	305,04	283,78	293,20
Sur recettes CRDS et CSG	858,30	574,54	589,74
Sur vente d'immeubles	0,00	0,00	0,00
Autres produits à recevoir	0,00	0,00	0,00
PERTES POTENTIELLES & PERTES A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	19,22	0,04	0,73
CHARGES A REPARTIR	268,51	189,62	206,09
Primes d'émission des emprunts obligataires et EMTN	268,51	189,62	206,09
Autres charges à répartir	0,00	0,00	0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8,16	85,48	11,32
Charges constatées d'avance / frais de fonctionnement	0,05	0,01	0,01
Intérêts précomptés sur TCN émis	8,11	85,47	11,31
Autres charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	70,57	25,75	5,82
Comptes d'ajustement sur devise	70,40	15,03	5,82
Compte de régularisation de la gestion locative	0,00	0,00	0,00
Divers	0,17	10,72	0,00
TOTAL	1 751,19	1 489,99	1 340,35

Les comptes de régularisation actif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit en particulier :

- des produits à recevoir liés à la CRDS et à la CSG (858,30 millions d'euros) et aux instruments financiers de taux (221,39 millions d'euros), et de devises (305,04 millions d'euros) ;
- des primes d'émission des emprunts obligataires et des EMTN à répartir pour 268,51 millions d'euros ;
- des charges constatées d'avance (8,16 millions d'euros) concernant notamment les intérêts précomptés sur l'émission des titres de créances négociables ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 70,40 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors bilan).

LE PASSIF

Le passif distingue la situation nette de la CADES des autres éléments de passif.

La situation nette, composée du report à nouveau, du résultat de l'exercice et de la dotation en immeubles s'élève à – 91 810,62 millions d'euros. Elle correspond à la dette transférée à la CADES (- 34 148,5 millions d'euros, – 47 310 millions d'euros issus de la loi du 13 août 2004 et – 27 000 millions d'euros issus de la loi du 17 décembre 2008) diminuée des résultats cumulés de l'établissement (16 401,98 millions d'euros depuis 1996), de la dotation en immeubles au 1^{er} janvier 2000 (181,2 millions d'euros) et du versement de l'ACOSS concernant la régularisation de la reprise des déficits de 1999 à 2006 (64,7 millions d'euros).

L'endettement, qui s'élève globalement à 98 777,00 millions d'euros, est essentiellement composé de dettes représentées par un titre (96 954,49 millions d'euros), mais aussi des comptes de régularisation (1 449,30 millions d'euros), des dettes envers les établissements de crédit (151,11 millions d'euros) et des autres passifs (222,10 millions d'euros).

Note 5 : les opérations de trésorerie et interbancaires

en millions d'euros	Au 31/12/2009				Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total	Total
BANQUES CENTRALES							
Dettes envers les établissements de crédit	0,00	151,11	0,00	0,00	151,11	1 610,55	2 111,68
A vue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes ordinaires créditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A terme	0,00	151,11	0,00	0,00	151,11	1 610,55	2 111,68
Titres donnés en pension livrée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes et emprunts	0,00	151,11	0,00	0,00	151,11	1 531,50	2 032,43
.en euros	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00	1 430,49	1 941,78
.en devises	0,00	101,11	0,00	0,00	101,11	101,01	90,65
Dettes rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79,05	79,25
TOTAL	0,00	151,11	0,00	0,00	151,11	1 610,55	2 111,68

Les dettes envers les établissements de crédit d'un montant de 151,11 millions d'euros correspondent aux placements privés suivants :

- 150 millions de CHF à taux variable indexé sur le LIBORCHF 1 mois (- 0,31 %) à échéance le 30/06/2010 ;
- 50 millions d'euros à taux variable indexé sur l'EURIBOR 1 mois (- 0,23 %) à échéance 21/06/2010.

Note 6 : les dettes représentées par un titre

en millions d'euros	Au 31/12/2009				Au 31/12/2008		Au 31/12/2007
	≤ 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans	Total	Total	Total
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	8 612,63	1 963,93	11,00	-	10 587,56	14 936,49	3 480,48
Billets de trésorerie émis en euros	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	603,00	60,00
Billets de trésorerie émis en devises	348,98	0,00	0,00	0,00	348,98	0,00	0,00
BMTN émis en euros	0,00	0,00	11,00	0,00	11,00	11,00	11,00
Papiers commerciaux émis en euros	736,80	542,50	0,00	0,00	1 279,30	7 196,50	185,34
Papiers commerciaux émis en devises	7 526,85	1 321,43	0,00	0,00	8 848,28	7 125,99	3 224,14
Autres TCN émis en devises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 742,68	6 064,90	39 502,38	39 056,97	86 366,93	67 739,18	68 611,11
Emprunts obligataires émis en euros	0,00	4 228,68	23 022,96	36 280,77	63 532,41	49 981,96	51 462,11
Emprunts obligataires émis en devises	0,00	0,00	134,81	235,91	370,72	0,00	695,44
EMTN émis en euros	0,00	0,00	202,00	1 030,00	1 232,00	2 667,00	2 788,16
EMTN émis en devises	716,68	1 606,55	16 142,61	1 510,29	19 976,13	14 052,89	12 615,62
Dettes rattachées	1 026,00	229,67	0,00	0,00	1 255,67	1 037,33	1 049,78
TOTAL	10 355,31	8 028,83	39 513,38	39 056,97	96 954,49	82 675,67	72 091,59

Composition de l'endettement sur titre :

L'endettement sur titre comprend les titres de créances négociables pour 10 585,26 millions d'euros et les emprunts obligataires et titres assimilés pour 86 369,23 millions d'euros.

1. Les emprunts obligataires

A court terme (moins d'un an)

- une émission 3,125 % à échéance juillet 2010 (code ISIN FR0010173773) pour un volume de 4 000 millions d'euros ;
- une émission 4,6 % à échéance juillet 2010 (code ISIN FR0000209611), pour un volume de 228,68 millions d'euros ;

A moyen terme (entre 1 et 5 ans)

- une émission à échéance juillet 2011 (code ISIN FR0000489734) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2 864,31 millions d'euros après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 314,31 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31 décembre 2009 ;
- une émission 2,625 % à échéance avril 2012 (code ISIN FR0010718338) pour un volume total de 3 500 millions d'euros ;
- une émission 1,5 % à échéance juillet 2012 (code ISIN CH0012600398) pour un volume total de 200 millions de CHF soit 134,81 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
- une émission euro-fongible 5,25 % à échéance octobre 2012 (code ISIN FR0000571366) pour un volume de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 3,25 % échéance avril 2013 (code ISIN FR0010249763) pour un volume de 3 000 millions d'euros ;
- une émission à échéance juillet 2013 (code ISIN FR0000492308) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 3 658,65 millions d'euros après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 558,65 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31 décembre 2009 ;
- une émission 4,5 % échéance septembre 2013 (code ISIN FR0010660100) pour un volume de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 4 % à échéance octobre 2014 (code ISIN FR0010120410) pour un volume de 4 000 millions d'euros ;

A long terme (> 5 ans)

- une émission 2.625 % à échéance janvier 2015 (code ISIN FR0010831669) pour un volume total de 3 000 millions d'euros;
- une émission 2,125 % à échéance février 2015 (code ISIN CH0012601446) pour un volume total de 150 millions de CHF soit 101,11 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
- une émission 3,625 % à échéance avril 2015 (code ISIN FR0010163329) pour un volume de 3 000 millions d'euros ;
- une émission 3,625 % à échéance avril 2016 (code ISIN FR0010301747) pour un volume total de 4 500 millions d'euros ;
- une émission 4,125 % à échéance avril 2017 (code ISIN FR0010456434) pour un volume total de 3 600 millions d'euros ;
- une émission à échéance juillet 2017 (code ISIN FR0010359679) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2 085 millions d'euros après assimilation et compte tenu d'une prime de remboursement de 85 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31 décembre 2009 ;
- une émission à échéance juillet 2019 (code ISIN FR0010137554) indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2 595,77 millions d'euros après assimilation et compte tenu d'une prime de remboursement de 195,77 millions d'euros revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31 décembre 2009 ;
- une émission 4 % à échéance octobre 2019 (code ISIN FR0010143743) pour un volume de 5 000 millions d'euros après assimilation ;
- une émission 4,25 % à échéance avril 2020 (code ISIN FR0010767566) pour un volume de 4 250 millions d'euros ;
- une émission 3,750 % à échéance octobre 2020 (code ISIN FR0010198036) pour un volume de 4 000 millions d'euros ;
- une émission 3 % à échéance avril 2021 (code ISIN CH0100525382) pour un volume total de 200 millions de CHF soit 134,81 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
- une émission 4,375 % à échéance octobre 2021 (code ISIN FR0010347989) pour un volume de 4 250 millions d'euros après assimilation.

2. L'endettement obligataire assimilé

Il s'agit des EMTN (euro medium term notes) émis dans le cadre d'un programme d'émission, établi en 1998 avec un groupe de banques dont la limite a été portée de 10 à 25 milliards d'euros en 2008. Au 31/12/2009, on dénombre 57 EMTN non échus, en euros et en devises (GBP, USD, JPY, AUD, CAD, HKD et MXN), pour un montant total de 21 208,14 millions d'euros.

Au total, l'endettement sur titres à moins d'un an ressort à 18 384,14 millions d'euros et celui à plus de 5 ans à 39 056,97 millions d'euros contre respectivement 22 476 millions d'euros et 29 919 millions d'euros à la fin de l'année dernière. L'endettement à échéance entre 1 an et 5 ans est passé de 30 281 millions d'euros à 39 513,38 millions d'euros à la fin de cette année.

Comparée aux exercices antérieurs, la structure de la dette à la fin de l'année fait apparaître une augmentation de l'endettement à long terme.

Endettement	31/12/09	31/12/08	31/12/07
A court terme (< 1 an)	18,96%	27,2 %	16,5 %
A moyen terme	40,76%	36,6 %	31,4 %
A long terme (> 5 ans)	40,28%	36,2 %	52,1 %

La structure des émissions en devises et en euros au **31/12/2009** reflète une augmentation des émissions d'emprunts en devises par rapport à l'année 2008:

Endettement	31/12/09	31/12/08	31/12/2007
En devise	30,47 %	25,6 %	24,4 %
En euros	69,53 %	74,4 %	75,6 %

Note 6 bis : opérations en euros et en devises avant et après opérations de couverture

Cette note présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale ainsi que la structure des taux avant et après couverture. Elle donne une information constituée à la fois d'éléments comptables et financiers relatifs à la valeur et à la couverture des produits à l'échéance.

en millions d'euros	Dette initiale		Opérations de couverture		Dette finale	
	en devises	en euros	en devises	en euros	en devises	en euros
Dette en euros		66 204		30 450		96 654
Dette en devises		contrevaletur au 31/12/2009		contrevaletur au 31/12/2009		
CHF	745	502	-745	-502	0	0
GBP	556	626	-556	-626	0	0
JPY	75 000	563	-75 000	-563	0	0
USD	37 582	26 089	-37 582	-26 089	0	0
HKD	3 000	269	-3 000	-269	0	0
SEK			0	0	0	0
AUD	2 083	1 301	-2 083	-1 301	0	0
NZD			0	0	0	0
ZAR			0	0	0	0
CAD	409	270	-409	-270	0	0
MXN	450	24	-450	-24	0	0
Sous-total devises		29 644		-29 644		0
Total général		95 848		806		96 654

Le tableau ci-dessus retrace la dette nominale initiale en fonction de sa devise d'émission. Toutes les opérations en devises étant couvertes, la CADES est finalement endettée uniquement en euros. Ces couvertures neutralisent l'impact des variations des taux de change sur la dette de la CADES.

Le tableau suivant indique la structure des taux d'emprunt de la CADES. Les opérations de couverture modifient cette répartition initiale de sorte qu'au final, la CADES se retrouve endettée en taux fixe à hauteur de 70 %, à taux variable à hauteur de 18 % et à taux indexé sur l'inflation à hauteur de 12 %.

Ventilation de la dette en euros et en devises avant et après opérations de couverture

en millions d'euros	Dette initiale			Incidence des couvertures			Dette finale			
	en devises	en euros	total	%	en devises	en euros	en devises	en euros	total	%
Taux fixe										
TCN	0	0	0		0	0	0	0	0	
Euro-MTN	17 184	185	17 369		-17 184	15 442	0	15 627	15 627	(1)
Emprunts obligataires	371	52 328	52 699		-371	136	0	52 464	52 464	
Placements privés	0	0	0		0	0	0		0	
Swaps de macro couverture	0	0	0		0	0	0		0	
Total taux fixe	17 555	52 513	70 068	73	-17 555	15 578	0	68 091	68 091	70
Taux variable										
TCN	9 196	1 390	10 586		-9 196	9 152	0	10 542	10 542	
Euro-MTN	2 792	1 047	3 839		-2 792	5 395	0	6 442	6 442	
Emprunts obligataires	0	0	0		0	229	0	229	229	
Placements privés	101	50	151		-101	96	0	146	146	
Swaps de macro couverture	0	0	0		0	0	0	0	0	
Total taux variable	12 089	2 487	14 576	15	-12 089	14 872	0	17 359	17 359	18
Taux indexé										
Emprunts obligataires	0	11 204	11 204		0	0	0	11 204	11 204	
Swaps de macro couverture	0	0	0		0	0	0		0	
Total taux indexé	0	11 204	11 204	12	0	0	0	11 204	11 204	12
Total général	29 644	66 204	95 848	100		806	0	96 654	96 654	100

(1) dont 10 212 millions d'euros correspondant à la couverture via des swaps annulables au gré des contreparties. En cas d'exercice par la contrepartie, la position couverte revient à taux variable. Au 31 décembre 2009, compte tenu des conditions de marché, les options d'annulation au gré des contreparties sont très en dehors de la monnaie. Ainsi, la probabilité de revenir à taux révisable est proche de zéro.

Note 7 : les autres passifs

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
DEPOTS DE GARANTIE RECUS	173,16	119,23	0,02
Dépôts de garantie reçus	173,14	116,66	0,00
Dettes rattachées	0,02	2,57	0,02
AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS FINANCIERES	1,67	2,27	0,82
AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	47,27	12,04	18,85
Versement à effectuer à l'Etat	0,00	0,00	0,00
Dettes fiscales	0,02	0,02	0,00
Dettes sociales	0,07	0,06	0,00
Fournisseurs	0,01	0,00	0,00
Autres créditeurs divers (ACOSS)	47,17	11,96	18,83
Autres créditeurs divers	0,00	0,00	0,02
TOTAL	222,10	133,54	19,69

Les autres passifs correspondent :

- aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des contrats de marché à terme et de pensions livrées mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie, pour un montant de 173,14 millions d'euros au 31 décembre 2009 ;
- aux dettes rattachées sur appels de marge (0,02 millions d'euros) ;
- aux commissions sur papiers commerciaux (1,67 millions d'euros) ;
- au compte créditeur de l'ACOSS (47,17 millions d'euros comprenant les avoirs indiqués par l'ACOSS) ;
- aux dettes sociales (0,07 millions d'euros) ;
- aux dettes fiscales (0,02 millions d'euros) ;
- aux fournisseurs (0,01 million d'euros).

Note 8 : les comptes de régularisation passif et provision

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
CHARGES A PAYER	351,57	441,70	330,04
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	297,82	320,20	210,16
Sur opérations à terme de devises	46,02	107,94	116,22
Commissions à payer sur opérations de marché	0,01	0,00	0,00
Charges à payer sur frais de fonctionnement	0,14	0,20	0,22
Frais à payer sur recettes CRDS et CSG	4,90	3,37	3,22
Autres charges à payer	2,68	9,98	0,22
GAINS POTENTIELS ET GAINS A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	33,25	54,52	49,90
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	190,40	124,62	156,10
Primes d'émission des emprunts obligataires	189,61	123,01	156,10
Sur titres d'Etat	0,79	1,61	0,00
Autres produits constatés d'avance	0,00	0,00	0,00
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION	874,08	1 270,96	1 905,90
Comptes d'ajustement sur devises	874,04	1 270,93	1 905,90
Divers	0,04	0,03	0,00
TOTAL	1 449,30	1 891,80	2 441,94

Les comptes de régularisation passif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie.

Il s'agit notamment :

- des charges à payer sur swaps de taux (297,82 millions d'euros), sur CRDS et CSG (4,90 millions d'euros), sur la jambe euro des swaps de devises (46,02 millions d'euros) et les commissions sur les papiers commerciaux (2,82 millions d'euros) ;
- des soultes à étaler sur swaps de devises (33,25 millions d'euros) ;
- des produits constatés d'avance sur les primes d'émission sur emprunts obligataires et sur titres d'Etat (190,40 millions d'euros) ;
- des comptes d'ajustement en devises pour 874,08 millions d'euros (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors bilan.

Le poste provision pour risques et charges est constitué d'une provision relative aux indemnités de licenciement. La provision pour moins values latente sur swaps qualifiées de position ouverte isolée a été reprise après résiliation des swaps concernés.

en millions d'euros	Au 31/12/2008	Dotation	Reprise	Au 31/12/2009
Provisions	5,83	0,02	-5,70	0,16
Provision des indemnités de licenciement	0,13	0,02	0,00	0,16
Provision pour risques	5,70	0,00	-5,70	0,00
TOTAL	5,83	0,02	-5,70	0,16

COMPTE DE RESULTAT

Il distingue le produit net bancaire des autres produits et charges d'exploitation pour faire apparaître le résultat de l'exercice.

Produit net bancaire :	- 2 819,60 millions d'euros
Autres produits et charges d'exploitation :	+ 8 079,62 millions d'euros
Résultat brut d'exploitation = résultat de l'exercice :	+ 5 260,02 millions d'euros

La mission de la CADES est d'amortir la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre.

Le Produit net bancaire

Il s'agit du résultat de l'exploitation bancaire, qui rapproche le coût de l'endettement, les produits de trésorerie et le solde des opérations financières.

Note 9 : les produits de trésorerie

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	44,70	284,51	135,38
Intérêts sur opérations à vue	5,22	28,53	0,49
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	5,09	28,24	0,15
Intérêts sur prêts	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	0,13	0,29	0,34
Intérêts sur opérations à terme	33,55	225,47	92,20
Intérêts sur prêts en euros	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur prêts en devises	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	33,55	225,47	92,20
Autres intérêts	5,93	30,51	42,69
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1,97	3,05	21,16
Intérêts sur titres à revenu fixe	0,00	2,20	21,16
Intérêts sur titres d'Etat	1,97	0,85	0,00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	232,96	33,10	82,42
Amortissement des primes d'émission	39,89	33,10	37,17
Solde en bénéfice des opérations de couvertures	193,07	0,00	45,25
Gain sur rachat de titres émis	0,00	0,00	0,00
TOTAL	279,63	320,66	238,96

Les produits de trésorerie s'élèvent à 279,63 millions d'euros et correspondent :

- au solde en bénéfice des opérations de couverture (193,07 millions d'euros) ;
- aux intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit (44,70 millions d'euros) dont les revenus des placements de la trésorerie excédentaire de la CADES sur prises en pension livrée de titres (33,55 millions d'euros) ;
- aux intérêts sur titres à revenu fixe (1,97 millions d'euros) ;
- à l'amortissement des primes d'émission des emprunts émis (39,89 millions d'euros).

Note 10 : le coût de l'endettement

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	46,15	189,80	116,63
Intérêts sur dettes à vue	0,05	0,10	0,16
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0,03	0,01	0,13
Intérêts sur emprunts au jour le jour	0,00	0,03	0,03
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	0,02	0,06	0,00
Intérêts sur dettes à terme	1,95	116,90	116,06
Intérêts sur emprunt CDC (transfert de dette)	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur crédit multi-devises	0,00	0,00	1,45
Intérêts sur titres mis en pension livrée	0,35	2,80	0,51
Intérêts sur placements privés	1,60	114,10	114,10
Autres intérêts et charges assimilées	44,15	72,80	0,41
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3 004,35	3 214,15	3 216,29
Charges sur dettes constituées par des titres	3 004,35	3 173,58	3 216,28
Intérêts sur titres de créances négociables émis en euros	86,65	64,88	8,50
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises	115,45	127,64	99,95
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en euros	2 126,42	2 045,54	2 157,94
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en devises	648,98	626,73	726,70
Autres charges sur dettes constituées par des titres	26,85	308,79	223,19
Autres intérêts et charges assimilées	0,00	40,57	0,01
COMMISSIONS	48,41	9,33	7,51
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	4,67	0,10	0,14
Commissions sur titres de créances négociables émis	6,35	3,32	0,68
Commissions sur emprunts obligataires	37,21	5,75	6,60
Autres commissions sur opérations sur titres	0,18	0,16	0,09
Autres commissions	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 098,91	3 413,28	3 340,43

Le coût de l'endettement qui s'élève à 3 098,91 millions d'euros est en diminution de 9,21% par rapport au 31 décembre 2008, se décompose en :

- 3 004,35 millions d'euros de charges sur dettes ;
- 46,15 millions d'euros d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (intérêts sur placements privés, titres donnés en pension livrée et appels de marges) ;
- 48,41 millions d'euros de commissions.

La hausse des commissions et intérêts et charges assimilées par rapport au 31 décembre 2008 s'explique par les nouvelles émissions obligataires de l'année.

Note 11 : gain ou perte sur portefeuille de transaction

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
SOLDE DES OPERATIONS DE CHANGE	-0,30	-0,37	0,02
Autres opérations de change	-0,30	-0,37	0,02
TOTAL	-0,30	-0,37	0,02

Conformément aux principes de présentation définis dans le règlement 2000-03 du CRC, les gains et les pertes sur instruments de couverture de taux et de change sont repris au niveau des « Autres intérêts et produits ou charges assimilés » (cf. note 9). Dans cette note, il ne s'agit que du solde des gains et pertes de change déterminé à l'occasion de l'évaluation périodique des comptes en devises non couverts.

Note 11 bis : gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Gain ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,00	0,00	0,00
Résultat net sur titres de placement	0,00	0,00	0,00

Les autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation recensent principalement d'une part, les produits et charges spécifiques institués par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 (CRDS, vente de patrimoine immobilier et versements à l'Etat et à divers organismes de sécurité sociale) et d'autre part, les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux dépréciations sur les immobilisations.

Note 12 : les recettes de CRDS

Cette note précise les recettes de CRDS affectées à la CADES par l'article 6 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996, après déduction des frais d'assiette et de recouvrement ainsi que des pertes sur la créance de CRDS (admission en non-valeur, remises gracieuses, annulation et abandons de créance) :

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
RECETTES CRDS NETTES (article 6)	5 950,94	5 982,85	5 740,69
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	5 276,78	5 135,55	5 020,63
Recettes CRDS sur patrimoine	251,82	363,22	338,59
Recettes CRDS sur produits de placement	298,12	360,39	256,27
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	2,68	2,74	2,83
Recettes CRDS sur gains aux jeux	121,47	120,95	122,24
Recettes CRDS Exonération compensée (chèques transport, volontariat associatif)	0,07	0,00	0,13

Le montant de la CRDS, nette des frais de recouvrement, s'élève à 5 950,94 millions d'euros en baisse de 0,54 % par rapport au 31/12/2008.

La CRDS sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS) représente 88,67 % du montant global. Le reste de la CRDS, recouvré par le réseau du Trésor est prélevé principalement sur le capital (patrimoine et produits de placements) et sur les jeux.

Les produits à recevoir inscrits au 31 décembre 2009 reprennent les montants de la notification de la direction du budget concernant la CRDS sur le patrimoine, les placements et les jeux. Pour les bijoux et les métaux précieux sont pris en compte les encaissements bruts du mois de janvier.

Les remboursements de créances liquidées antérieurement au 31 décembre 1999 au titre des règlements communautaires de la CEE et des accords bilatéraux de sécurité sociale reçus des pays étrangers sont reversés à partir du 31 décembre 1997 par la CNAMTS à la CADES si ce reversement n'aggrave pas ou ne crée pas de déficit à la CNAMTS. Compte tenu des déficits de la CNAMTS de 1998 à 2009, les 216,77 millions d'euros recouverts pendant ces exercices n'ont pas été reversés à la CADES.

Depuis la loi 2004-810 du 13 août 2004 aucun excédent de la sécurité sociale (branche maladie) n'a été constaté.

Le tableau qui suit retrace la ventilation des produits et des charges liés à la CRDS.

en millions d'euros

PRODUITS LIES A LA CRDS :	(I)	CHARGES LIEES A LA CRDS :	(II)	Recettes nettes = I - II
CRDS ACOSS sur traitements et salaires	5 328,74	Admission en non valeur, abandons et annulations de créance, remises gracieuses	25,61	5 276,78
		Frais d'assiette et de recouvrement	26,35	
CRDS sur patrimoine	262,59	Frais d'assiette et de recouvrement	10,77	251,82
CRDS sur produits de placement	299,62	Frais d'assiette et de recouvrement	1,50	298,12
CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	2,69	Frais d'assiette et de recouvrement	0,01	2,68
CRDS sur gains aux jeux	122,08	Frais d'assiette et de recouvrement	0,61	121,47
CRDS Exonération compensée (chèques transport, volontariat associatif)	0,07			0,07
Reprises de provision sur restes à recouvrer de CRDS	0,42	Dotations aux provisions sur restes à recouvrer de CRDS	56,52	-56,10
TOTAL	6 016,21	TOTAL	121,37	5 894,84

Note 12-1 : les recettes de CSG

La contribution sociale généralisée (CSG) est une ressource nouvellement affectée à la CADES à compter de l'exercice 2009 à hauteur de 0,2 point.

Elle est assise sur une base identique à celle de la CRDS (hors vente de métaux précieux et de bijoux).

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 30/06/2009	Au 31/12/2008
RECETTES CSG NETTES (article 6)	2 221,52	951,42	0,00
Recettes CSG ACOSS (sur traitements et salaires)	1 987,67	899,71	0,00
Recettes CSG sur patrimoine	99,24	0,10	0,00
Recettes CSG sur produits de placement	123,74	45,78	0,00
Recettes CSG sur gains aux jeux	10,84	5,83	0,00
Recettes CSG - Exonération compensée	0,03	0,00	0,00

Le montant de la CSG, nette des frais de recouvrement, s'élève à 2 221,52 millions d'euros.

La CSG sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS) représente 89,47 % du montant global. Le reste de la CSG, recouvré par le réseau du Trésor est prélevé principalement sur les produits de placements (5,57 %), et du patrimoine (4,47%)

Le tableau suivant retrace la ventilation des produits et des charges liées à la CSG.

en millions d'euros

PRODUITS LIES A LA CSG :	(I)	CHARGES LIEES A LA CSG :	(II)	Recettes nettes = I - II
CSG ACOSS sur traitements et salaires	1 998,68	Admission en non valeur, abandons et annulations de créance, remises gracieuses	1,13	1 987,66
		Frais d'assiette et de recouvrement	9,89	
CSG sur patrimoine	103,48	Frais d'assiette et de recouvrement	4,24	99,24
CSG sur produits de placement	124,37	Frais d'assiette et de recouvrement	0,62	123,75
CSG sur gains aux jeux	10,89	Frais d'assiette et de recouvrement	0,05	10,84
CSG - Exonération compensée	0,03		0,00	0,03
Reprises de provision sur restes à recouvrer de CSG	0,00	Dotations aux provisions sur restes à recouvrer de CSG	34,06	-34,06
TOTAL	2 237,45	TOTAL	49,99	2 187,46

Note 13 : les charges générales d'exploitation

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
FRAIS DE PERSONNEL	0,85	0,78	0,73
Salaires et traitements	0,61	0,56	0,53
Charges sociales	0,24	0,22	0,20
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	1,78	1,63	1,33
Impôts et taxes	0,07	0,07	0,07
Services extérieurs	1,71	1,56	1,26
TOTAL	2,63	2,41	2,06

Les charges générales d'exploitation correspondent à l'exécution du budget administratif hors acquisition et amortissements des immobilisations (cf. note 2). Elles sont en augmentation de 9,13 % par rapport au 31/12/2008.

Tableau des emplois pourvus au 31/12/2009

Agents non titulaires de droit public :

- 1 responsable principal des opérations de marché (cadre A),
- 3 responsables adjoints des opérations de marché (cadre A),
- 1 responsable principal des opérations de post-marché (cadre A),
- 2 responsables adjoints des opérations de post-marché (cadre A),
- 1 secrétaire bilingue de direction (cadre C).

Agents titulaires de l'Etat :

- 1 responsable du secrétariat général (cadre A),
- 1 responsable administratif (cadre B).

Note 13 bis : le patrimoine immobilier et sa gestion

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Produits liés au patrimoine immobilier :	-	0,19	-
Cession des immeubles	-	-	-
Produits des loyers	-	0,19	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Charges liées au patrimoine immobilier :	0,01	-0,10	0,01
Frais de vente d'immeuble	-	-	-
Variation de stock	-	-	-
Charges de personnel	-	-	-
Services extérieurs	0,01	0,01	0,04
Impôts	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	0,37	0,03
Dotation aux provisions	-	-	-
Reprise de provisions	-	-0,48	-0,06

La totalité des immeubles transférés le 1^{er} janvier 2000 à la CADES a été cédée au cours des trois années qui ont suivi. La CADES gère depuis 2007 les opérations résiduelles liées à la cession des derniers immeubles et notamment les contentieux.

Note 14 : les autres charges d'exploitation non bancaire

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Versement à l'Etat	-	-	-
Versements à la Sécurité Sociale	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Note 15 : les produits exceptionnels

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
Prescriptions de dettes sur budget administratif	-	-	-
Prescriptions de dettes sur budget de financement	-	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-	-
TOTAL	-	-	-

LE HORS BILAN

Le hors bilan publiable présente les engagements selon leur sens « donnés » ou « reçus » (engagements de financement, de garantie, sur titres). Cependant, certains engagements ne sont pas pris en compte. Il en va ainsi des engagements relatifs aux opérations en devises et sur instruments financiers à terme. Les informations relatives à ces engagements sont retracées dans les notes 16 à 17.

Note 16 : les opérations en devises

en millions d'euros	Au 31/12/2009		Au 31/12/2008		Au 31/12/2007	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
OPERATIONS A TERME	29 644,04	-	21 279,89	-	16 687,59	-
Opérations de couverture négociées de gré à gré						
Change à terme contre euros	9 196,08	-	7 125,99	-	3 224,14	-
< 1 an	9 196,08	-	7 125,99	-	3 224,14	-
de 1 à 5 ans	-	-	-	-	-	-
> 5 ans	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises contre euros	20 447,96	-	14 153,90	-	13 463,45	-
< 1 an	2 424,34	-	2 337,77	-	1 823,63	-
de 1 à 5 ans	16 277,42	-	10 414,17	-	8 989,46	-
> 5 ans	1 746,20	-	1 401,96	-	2 650,36	-

Le change à terme contre euros correspond aux achats à terme mis en place pour la couverture des papiers commerciaux en devises dont l'encours a fortement augmenté sur l'année 2009.

L'augmentation du niveau des swaps de devises contre euros s'explique par la hausse des émissions des EMTN en devises.

Note 17 : les marchés à terme d'instruments financiers

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET			
Marchés organisés et assimilés	-	-	-
Opérations fermes de couverture	-	-	-
Contrats Euro Bobl Future (5 ans)	-	-	-
Contrats Euro Bund Future (10 ans)	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-
Gré à gré	17 910,30	14 014,44	5 096,63
Opérations fermes de couverture			
. Echanges de taux en euros	17 910,30	14 014,44	5 096,63
. Micro-couverture	16 546,77	12 107,53	2 939,58
< 1 an	2 500,87	175,00	349,90
de 1 à 5 ans	12 690,36	10 316,99	1 249,68
> 5 ans	1 355,54	1 615,54	1 340,00
. Macro-couverture	1 363,53	1 906,91	2 157,05
< 1 an	130,00	500,00	120,00
de 1 à 5 ans	1 233,53	1 406,91	1 165,00
> 5 ans	-	-	872,05
. Position isolée	-	1 000,00	-
< 1 an	-	-	-
de 1 à 5 ans	-	-	-
> 5 ans	-	1 000,00	-
. Echanges de taux en devises	-	-	-
< 1 an	-	-	-
de 1 à 5 ans	-	-	-
> 5 ans	-	-	-

Les instruments de taux d'intérêts se composent de :

- 16 546,77 millions d'euros de swaps de micro-couverture dont 10 212 millions de swaps annulables ;
- 1 363,53 millions d'euros de swaps de macro-couverture indexés sur l'inflation.

Note 18 : les autres engagements hors bilan

en millions d'euros	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
Engagements reçus			
<i>D'établissements de crédit :</i>			
. Lignes de trésorerie	700,00	700,00	550,00
. Lignes de crédit multidevises	-	-	5 000,00
. Lignes de crédit	-	2 500,00	2 000,00
Engagements donnés			
Versement à l'Etat	-	-	-
Versement aux organismes de sécurité sociale	-	17 000,00	-

Les engagements reçus se composent de quatre lignes de trésorerie à tirage tardif (back up) pour 700 millions d'euros annulables par la contrepartie bancaire avec un préavis de 30 jours.

Les engagements de financement donnés sont soldés après versements de 10 milliards d'euros le 6 février 2009, de 6,9 milliards d'euros le 6 mars 2009 et le solde de 0,1 milliard d'euros le 4 août 2009 au titre de la reprise de dette de 27 milliards d'euros prévue par la Loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2009.

Note 19 : éléments de synthèse

BILAN SYNTHETIQUE AU 31/12/2009		en millions d'euros
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR au 01/01/2009		-97 251,86
BENEFICE AU 31/12/2009		5 260,02
DOTATION EN IMMEUBLES		181,22
DETTE RESTANT A REMBOURSER au 31/12/2009		-91 810,62
Représentée par :		
- des passifs externes contractés		
.dettes financières < 1 an		18 535,25
.dettes financières > 1 an		78 570,35
.comptes de régularisation passif et divers		1 671,40
- déduction faite des actifs détenus		
.placements financiers		4 954,72
.comptes de régularisation actif et divers		2 011,66
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31/12/2009		en millions d'euros
PRODUIT NET DE CRDS et CSG		8 082,30
REVENU NET DES IMMEUBLES		0,00
Charges d'intérêts		-3 050,50
Commissions		-48,43
Produits d'intérêts		279,33
RESULTAT FINANCIER		-2 819,60
Frais généraux d'exploitation		-2,68
EXCEDENT D'EXPLOITATION		5 260,02
Versement à l'Etat		0,00
Produits exceptionnels		0,00
BENEFICE AU 31/12/2009		5 260,02

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

La CADES présente ci-après une information en valeur de marché, comparant l'endettement en valeur de remboursement à l'arrêté comptable au 31 décembre 2009 et l'endettement en valeur de marché.

L'endettement en valeur de remboursement à l'arrêté comptable du 31 décembre 2009 est égal à la somme des agrégats suivants :

- a. nominal des emprunts à taux fixe, révisable ou variable en euros.
- b. nominal de la jambe en euros, à taux fixe, révisable ou variable des swaps de base transformant parfaitement les emprunts en devises en emprunts en euros.
- c. nominal couru des obligations indexés sur l'inflation au 31 décembre 2009.

L'endettement en valeur de remboursement à l'échéance est égal à la somme des agrégats suivants :

- a. nominal des emprunts à taux fixe, révisable ou variable en euros.
- b. nominal de la jambe en euros, à taux fixe, révisable ou variable des swaps de base transformant parfaitement les emprunts en devises en emprunts en euros.
- c. nominal projeté à terminaison des obligations indexés sur l'inflation.
- d. valeur de marché des swaps de macro couverture.

L'endettement en valeur de marché est égal à la somme des agrégats suivants :

- a. valeur des emprunts obligataires à taux fixe et indexés sur l'inflation déterminée à partir d'un cours moyen constaté sur le marché au 31 décembre 2009.
- b. valeur des titres émis non cotés obtenue par l'utilisation d'une courbe zéro coupon CADES au 31 décembre 2009. Les options incluses dans certains de ces titres sont valorisées selon un modèle interne s'appuyant sur un logiciel de valorisation standard développé et commercialisé par un fournisseur externe.
- c. valeur des dérivés utilisés pour la transformation d'une partie de l'endettement en micro couverture. Les options incluses dans certains de ces instruments sont valorisées selon le même modèle interne.
- d. valeur des dérivés de macro-couverture.
- e. valeur actualisée au 31 décembre 2009 du collatéral, des pensions livrées et des soldes bancaires.

En millions d'euros :

En millions d'euros	ENDETTEMENT EN VALEUR DE REMBOURSEMENT		ENDETTEMENT EN VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR DE MARCHÉ DES OPERATIONS DE COUVERTURE
	A L'ECHEANCE	A L'ARRETE COMPTABLE DU 31/12/2009	AU 31/12/2009	AU31/12/2009
< A 1 AN	12 488,66	12 488,58	12 638,85	-120,31
DE 1 A 5 ANS	40 308,83	39 968,48	42 184,26	-203,56
> A 5 ANS	40 323,29	39 202,87	40 758,12	-37,80
SWAPS	-26,16	0,00	-26,16	26,16
TOTAL	93 094,62	91 659,93	95 555,07	-335,51
TAUX REVISABLE	12 364,91	12 364,83	12 333,79	18,02
TAUX INDEXE	12 664,50	11 203,73	12 100,59	0,00
TAUX FIXE	68 091,37	68 091,37	71 146,85	-379,69
SWAPS	-26,16	0,00	-26,16	26,16
TOTAL	93 094,62	91 659,93	95 555,07	-335,51

Eléments explicatifs sur les écarts :

L'écart entre l'endettement en valeur de marché et l'endettement comptable est lié aux éléments suivants :

- la valeur de marché des emprunts à taux fixe a augmenté en raison de la baisse des taux ;
- en valeur de marché, il est tenu compte des coupons futurs actualisés alors que la valeur de remboursement est pied de coupon ;
- le résultat des swaps de macro couverture et des swaps d'inflation impacte la valeur de marché quel que soit son sens.

Les éléments présentés dans cet exercice à titre d'information recouvrent un périmètre significatif de l'activité principale de la CADES, qui est de rembourser au mieux sa dette contractée sur les marchés financiers.

